

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .54/2024

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-quatre, le 4 juillet,

En exercice : 25

De Présents : 20

De votants : 25

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; Mme TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme AURIOL Anne donne pouvoir à M. ROSSI Patrick
M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne
M. HURET David donne pouvoir à M. BRUN Fernand
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne pouvoir à M. HERAUD Jean-François
Mme THIERRY Martine donne pouvoir à Mme BOUCHER Julie

Etaient absents excusés : NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. FRELIER Laurent ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**AUTORISATION DE REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE
D'UN MONTANT DE 400 000.00€**

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la municipalité de Pignans pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite. La commune de Pignans a consulté divers organismes de crédits afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000.00€ sur un an.

Après analyse des offres, la proposition de la Banque Postale a été retenue. Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par la Banque Postale sont les suivantes :

- Montant : 400 000.00€
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : 4.447 % l'an

Les tirages seront effectués à l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur. Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

La délibération n°38/2020 en date du 19 octobre 2020 concerne les délégations consenties par le Conseil municipal à Monsieur le Maire. Le point 20° l'autorise à réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 250 000.00€ par année civile. En conséquence, il convient de demander à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer et autoriser la réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant supérieur à 250 000.00€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°38/2020 en date du 19 octobre 2020 concernant les délégations consenties par le Conseil municipal à Monsieur le Maire,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale d'un montant de 400 000.00€ aux conditions indiquées ci-dessus.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie en fonction des conditions citées dans le contrat.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus

AU REGISTRE sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

VOTÉE A LA MAJORITÉ :

POUR : 17

CONTRE : 5

**Monsieur Cédric AIGUESPARSES / Madame GACNIK Marie-France / Madame MARTIN
Pascale / Madame PRUNET Sophie / Madame YZQUIERDO Laurence**

ABSTENTION : 3

**Monsieur ADAM Stéphane / Monsieur HERAUD Jean-François / Monsieur SEIGNOBOS
Jean-Luc**

**BRUN Fernand
Maire de PIGNANS**

